




<b>Enjeux CT ENS AA</b>	Préserver les réservoirs de biodiversité, zones relais et de nature ordinaire, les paysages
<b>Thème</b>	Habitats et espèces patrimoniales
<b>Maître d'ouvrages porteurs</b>	Annemasse-Agglo, Annemasse et Vétraz-Monthoux
<b>Comité de suivi de la fiche</b>	Porteurs et Conseil Départemental 74
<b>Titre de l'action</b>	PG 1.5 – Formalisation du plan de gestion des Coteaux du Vernand sur la commune d'Annemasse et étude d'une extension sur la commune de Vétraz-Monthoux
<b>Priorité</b>	2

Localisation	Secteur
<p>Coteaux du Vernand – communes d'Annemasse et Vétraz-Monthoux</p> <p> Contour du futur site étudié</p> <p> Limites communales</p>	 <p><i>Figure 1, source SIG Annemasse Agglo</i></p>

Contexte
<p>Suite à diverses procédures (Agenda 21, Charte éco-urbaine) la ville d'Annemasse a développé une démarche d'écologie urbaine dont les objectifs sont notamment de préserver la biodiversité ordinaire des espaces verts tout en maintenant les corridors écologiques fonctionnels au sein de l'agglomération et de sensibiliser et éduquer les habitants à la préservation et à la mise en valeur de cette biodiversité.</p> <p>Le site des « Coteaux du Vernand » est un espace naturel s'étendant sur les contreforts de la ville aux abords de l'Arve, d'environ 1,2 ha. Un premier diagnostic écologique du site réalisé en juin 2013 fait ressortir que ce site fait partie d'un réseau de corridors écologiques identifiés au sein de l'agglomération. A ce titre il comprend de nombreux habitats et espèces qui méritent d'être préservés et mis en valeur : prairie mésophile, mares, chiroptères, insectes, amphibiens dont sonneur, etc... Le site a été labellisé ENS NatO en 2014.</p> <p>La commune a par ailleurs travaillé sur la diminution de la pollution lumineuse du site avec l'extinction de l'éclairage public sur l'avenue de l'Europe.</p> <p>La concertation des communes, mise en place pour l'élaboration du CT ENS d'Annemasse-Agglo, a permis aux communes de s'interroger sur les sites ENS en place, leurs contours, leurs objectifs. La trame bleue de l'Arve étant un corridor écologique important et un élément de paysage remarquable pour l'Agglomération, l'extension du site des Coteaux du Vernand sur la commune d'Annemasse voire sur la commune de Vétraz-Monthoux s'est imposée.</p> <p>Un noeud routier important jouxte le site, un projet de création de giratoire surélevé est à l'étude.</p>

### Objectifs de l'action

Dans un premier temps, les pratiques à l'œuvre aujourd'hui en matière de gestion du site des Coteaux du Vernand doit être formalisé au sein d'un plan de gestion. Puis une étude devra proposer un nouveau contour pour le contrat de site, incluant les espaces naturels de la commune de Vétraz-Monthoux, avec un plan de gestion, permettant de réponse aux enjeux identifiés sur ce site aux travers des différentes études réalisées par les experts, et dont les objectifs seraient les suivants :

- Ouverture et diversification des milieux, forestiers et humides ;
- Création de mares et habitats pour la petite faune ;
- Perméabilité des clôtures ;
- Diminution de la pollution lumineuse ;
- Amélioration de la lisière entre les Coteaux, l'avenue de l'Europe et l'Arve par l'aménagement et/ou l'entretien de parcelles bordant l'Arve ;
- Etude de la mise en place de supports de sensibilisation voire d'aménagements pédagogiques, en lien avec le plan d'actions sensibilisation de la fiche PG6.

### Contenu de l'action

L'action consistera en la formalisation du plan de gestion du site ENS actuel puis l'étude d'un nouveau plan de gestion sur un site plus étendu, répondant aux enjeux et objectifs précités. L'élaboration du plan de gestion se fera en concertation étroite avec les communes concernées et co-porteuses de l'action, en tant que porteurs directs du futur contrat de site.

### Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Annemasse-Agglomération pourra assister les autres maîtres d'ouvrage dans le lancement de la consultation, et/ou la réalisation d'une commande unique ou d'un groupement de commande. Les communes concernées resteront financeurs intégrales et donc seront étroitement consultées et concertées lors de l'avancement de l'étude.
<i>Juridique et financier</i>	Une convention financière ou de délégation de maîtrise d'ouvrage sera réalisée entre Annemasse-Agglomération et les communes d'Annemasse et Vétraz-Monthoux, permettant à l'étude d'être financée par les communes d'une part, et commandée et suivie par Annemasse-Agglomération d'autre part. Annemasse-Agglomération déposera le dossier de subvention global auprès du Conseil Départemental.
<i>Foncier</i>	

### Chiffrage de l'action

Détail de chaque étape	Chiffrage €TTC	Maître de l'Ouvrage	Taux de subvention CD74
Formalisation du plan de gestion actuel	3 000€	Ville d'Annemasse	60%
Etude d'un plan de gestion pour un site plus large	12 000€	Annemasse Agglomération Pour le compte des communes d'Annemasse et Vétraz Monthoux	60%

### Calendrier / Phasage

2020	2021	2022	2023	2024
Formalisation du plan de gestion actuel	Etude pour l'élaboration d'un plan de gestion pour un site plus large	Signature du contrat de site actualisé et mise en place du plan		

### Indicateurs

Nombre d'hectares suivis par plan de gestion formalisé

Nombre d'hectares nouvellement labellisés

**Répartition du coût par bénéficiaires :**

Commune	Nombre d'hectares estimés à ce jour	pourcentage	Participation à l'étude PG1.3	Reste à charge avec 60% de subventions
Annemasse – plan de gestion plus large	10,36 ha	49,2%	5 902€	2 361€
Vétraz-Monthoux – plan de gestion plus large	10,71 ha	50,8%	6 098€	2 439€
<i>Sous total - - plan de gestion plus large</i>	<i>21 07 ha</i>	<i>100%</i>	<i>12 000€</i>	<i>4 800€</i>
Annemasse – formalisation du plan de gestion actuel			3 000€	1 200€
<i>Sous total Annemasse</i>			<i>8 902€</i>	<i>3 561€</i>